

Conditions générales

Chaque membre, enfant et adulte, respecte le règlement de la Piscine municipale d'Onex. Le Comité se réserve le droit de modifier les conditions générales d'Onex Natation en tout temps. Afin de faciliter les progrès et exercer un enseignement de qualité nous remercions les membres de leur présence hebdomadaire/annuel et nous les encourageons à faire preuve d'une présence assidue.

1. Inscription

1.1 Modalité d'inscription

L'inscription est un engagement conclu pour une saison entière, de septembre à juin (10 mois), ou respectivement à partir du mois en cours d'année pour une durée minimale de 3 mois, mais au plus tard en mars. Lors de l'inscription le membre s'engage pour toute la saison.

1.2 Paiement de la cotisation

La cotisation est calculée sur une base annuelle et elle est due en 3 versements maximum à partir du premier cours suivi. Toute demande d'arrangement de paiement doit être formulée par écrit. **La QR facture est envoyée par courriel.** Une facture peut être remise lors de la permanence du bureau. Le membre n'ayant pas effectué la totalité du versement après un délai de 3 mois, dès le 1^{er} cours suivi, ne pourra plus participer au cours. Le forfait annuel est dû dans sa totalité, aucune restitution ou réduction ne sera possible. Les cas de force majeure restent soumis à l'appréciation du comité.

1.3 Réinscription

Aucune réinscription n'est automatique. Cette dernière est à réaliser selon les modalités transmises à la fin de chaque saison.

2. Annulation des cours et remboursement

En cas de fermeture de la piscine pour des raisons indépendantes d'Onex Natation (travaux, raisons sanitaires ou tout autre motif), les cours ne seront ni remboursés ni compensés.

3. Absence / Présence

Les absences en cas d'accident ou de maladie inférieures à 30 jours ne sont pas remboursables. Les absences pour motif médical pourront être déduites sur présentation d'un certificat médical.

4. Assurance

Tous les membres doivent être obligatoirement au bénéfice d'une assurance responsabilité civile privée.

5. Responsabilité

Les membres sont sous la responsabilité d'Onex Natation uniquement durant la durée du cours. Le club ne peut pas être tenu responsable en cas d'évènements de toute nature en dehors des bassins.

5.1 Accidents, Maladie, Vol :

Le club décline toute responsabilité en cas de maladie, d'accidents ou de vol dans l'enceinte du bâtiment scolaire ainsi qu'aux abords de ce dernier.

5.2-1 Tenue

Les élèves, enfants et adultes, sont encouragés à porter une tenue adaptée à la pratique de la natation. Pour les garçons : un short de bain sans poche et moulant ; pour les filles : un maillot de bain une pièce est privilégié.

Le port du bonnet est encouragé pour les cheveux longs et les bijoux sont à retirer.

5.3 Accompagnants

5.3.1 : Les parents accompagnants adultes ne sont pas autorisés à rester dans le bâtiment scolaire pendant le cours.

5.3.2 : Onex Natation se réserve le droit de procéder à l'exclusion du membre dont le comportement ou celui de l'accompagnant ne serait pas respectueux des règles.

5.3.3 : L'accès aux vestiaires se fait SANS chaussures pour les parents ou les accompagnants, comme pour les enfants. Les papas ne sont pas autorisés dans les vestiaires « filles » et les mamans ne sont pas autorisées dans les vestiaires « garçons ».

5.3.4 : Enfants : l'accès à la zone d'Accueil vers les bassins, et s'asseoir sur les bancs, se fait au MAXIMUM 5 minutes avant le début du cours. Avant, les enfants attendent dans les vestiaires pour des raisons de sécurité.

5.4 Vol :

Onex Natation décline toute responsabilité en cas d'oubli, de perte ou de dégradation ou de vol d'objets appartenant aux membres.

6. Conformité

Conformément au règlement de la Piscine municipale d'Onex, il est rappelé que les locaux sont non-fumeurs, qu'il est interdit d'amener de la nourriture dans les vestiaires et au bord des bassins. S'agissant des boissons seuls des contenants d'eau minérale ou de boissons dédiées à la pratique sportive, sont autorisés.

7. Droit à l'image

Dans le cadre des cours donnés par Onex Natation, des photos ou vidéos des activités peuvent être prises à titre promotionnel. Le membre qui ne souhaite pas que son image soit utilisée doit le signaler par écrit lors de son inscription. Le membre ne pourra prétendre à aucun dédommagement pour des images diffusées avant son opposition.

8. Exclusion

Le comité, par délégation, le moniteur, la monitrice se réserve le droit de renvoyer (mettre un terme à la saison) du cours tout élève dont le comportement est inadéquat (p. ex : refus répéter d'effectuer les exercices, en cas d'arrivée tardives régulières, de manque d'assiduité, manque de respect ou de non-respect des conditions générales d'Onex Natation). En cas de renvoi, d'arrêt des cours pour la saison, la cotisation annuelle demeure due dans son intégralité.

9. Communication des conditions générales

Les conditions générales sont disponibles sur le site Internet du Club et font parties du processus (lu et approuvé) d'inscription.

10. Acceptation des conditions générales

Par le paiement de la cotisation, le membre ou son représentant légal confirme avoir pris connaissance et accepter la teneur des conditions générales.

11. Protection des données

En sa qualité de responsable de traitement des données à caractère personnel, Onex Natation s'engage à ne traiter ces données que pour les seules finalités pour lesquelles elles ont été collectée.

Onex Natation s'engage à respecter les dispositions légales applicables en la matière et notamment mettre en œuvre toutes les mesures techniques et d'organisation appropriées pour assurer la protection des données à caractère personnel contre la destruction accidentelle ou illicite, la perte accidentelle, l'altération, la diffusion ou l'accès non autorisé ainsi que toute autre forme de traitement illicite.

Le Comité, mars 2025